



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **19-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 30 mai 2007**

Le trente mai deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 25 avril 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT(2), Yves CONTRERAS, Jérôme MERLE(2), Marcel REPELLIN, Jeanine CARRIER, Guy EYBERT-GUILLON, CARREL René, Fernand ARNEODO, Marie-agnès SUCHEL Amédée MATRAIRE,

Absents excusés : Christian COIGNE, Jacqueline CHAPUIS, , Guy JULLIEN, Yannick BOULARD, Laurent DUCLOT, Jacques GAUTHIER , Denis ROUX, Pierre BELLOC, Martine BROUZET

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Yves CONTRERAS

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Création d'un poste d'Animateur et suppression d'un poste d'agent social

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) de rédacteur à la MIPE en raison du décès de Philippe Macagno et de la nécessité de le remplacer au regard des missions exercées.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint social cadre d'emploi de Philippe Macagno au moment de son décès et ne correspondant plus aux fonctions de conseiller-emploi

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'Animateur, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires
- la suppression d'un poste d'agent social permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du, 1^{er} juin 2007

Filière : Sociale,

Cadre d'emploi : Adjoint social,

Grade : . Adjoint social de 2^{ème} classe : - ancien effectif 1 - nouvel effectif 0

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Animateur Territoriaux

Grade : Animateur : - ancien effectif 0- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2007, chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 31 mai 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN

